



Colomiers, le 25 mars 2024

M. Gérald DARMANIN

Ministre de l'Intérieur

Place Beauvau
75 008 Paris Cedex 08

courriel : secretariat.sg@interieur.gouv.fr
courriel : Drhfs-sj-bmsep@interieur.gouv.fr

Objet : Préavis de grève pour les journées du 1^{er} avril au 30 avril 2024

Le mois de mars a été marqué par trois actions de la Fonction publique :

- la grève du 8 mars pour l'égalité femmes-hommes, une première en France, ce qui démontre l'importance de cette question, devenue un sujet revendicatif à part entière, et la nécessité de l'État de corriger les inégalités salariales dans le privé mais aussi dans le public, notamment en sanctionnant les entreprises et administrations ou collectivités qui ne respectent pas leurs obligations, de lutter contre les discriminations genrées, contre les violences sexistes et sexuelles au travail comme dans la vie, d'assurer un meilleur équilibre vie personnelle/vie professionnelle.

- la journée d'action du 19 mars spécifique à la Fonction publique, pour la revalorisation significative de la valeur du point d'indice, et des pensions ; l'égalité entre les femmes et les hommes, l'amélioration des conditions de vie et de travail de toutes et tous, pour l'abandon du projet de loi "Fonction publique ". Par la grève et les manifestations, les personnels ont dit leur refus de voir leur pouvoir d'achat encore se dégrader par une année 2024 sans aucune augmentation générale, ils ont affirmé leur refus de rémunérations « au mérite », porte ouverte à tous les clientélismes, ils ont réclamé les moyens nécessaires pour accomplir leurs missions de service public dans de bonnes conditions, pour les usagers comme pour eux-mêmes, ce qui s'oppose aux coupes budgétaires dans les crédits socialement utiles que le gouvernement met en œuvre pour 2024 et prévoit pour 2025. Le ministre de la Fonction publique doit entendre cette forte colère et rompre avec ses politiques d'austérité.

- la journée du 26 mars pour le pouvoir d'achat des retraités

En parallèle, et alors même que des préavis étaient déposés pour ces journées d'action, le ministre en charge de la Fonction publique n'a pas ouvert, comme il aurait dû, des négociations, mais a convoqué le 14 mars une réunion « de diagnostic sur les rémunérations », de laquelle il a choisi d'être absent. Vous aurez noté que l'ensemble des organisations syndicales ont claqué la porte de cette réunion qui n'abordait le sujet des rémunérations que de façon partielle.

L'avant-projet de loi « *pour la confiance et l'engagement dans la fonction publique* », qualifié de « réforme historique », achève la casse du Statut de la Fonction publique amorcée en 2019 : le salaire ne dépendrait plus du positionnement dans la grille (grade et ancienneté) mais du mérite, part CIA accrue, recours massif aux contractuels ou recrutements sans concours...

Les agents du Ministère de l'intérieur sont attachés au Statut, garantie d'une Fonction publique composée de personnels qui ont conscience de leurs missions de service public, basées sur l'égalité, l'équité, l'adaptabilité et la continuité.

Nous le défendrons avec force car il est garant d'un État et d'une société solidaires et justes.

Un autre sujet de mécontentement anime les agent.es du Ministère de l'intérieur, celui des Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP). La CGT Intérieur estime que les garanties d'une égalité de traitement pour tout.es les agent.es mobilisé.es ne sont pas complètement assurées à ce stade, que les dispositifs d'accompagnement ne sont pas suffisants, que les besoins en personnels pour l'accroissement de l'activité ne sont pas correctement anticipés. Nous demandons, comme l'ensemble de la CGT Fonction publique, la création d'un régime indemnitaire interministériel et inter-versant basé sur des critères précis et contraignants pour tous les

employeurs, la garantie de l'indemnisation de chaque jour télétravaillé, la révision et la revalorisation de frais de mission pour tous les agents pour tenir compte des hausses liées aux JOP -hébergement, transport, restauration, la transparence sur les enveloppes budgétaires, un logement pour tout agent mobilisé.e, des recrutements pérennes pour l'accroissement de l'activité.

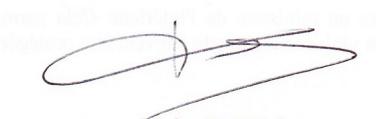
En plus de ces revendications propres à l'organisation des JOP, l'Union des syndicats CGT Intérieur continue à exiger :

- l'augmentation de 30% de la valeur du point d'indice, l'indexation des salaires sur les prix, le rattrapage des pertes de salaires, l'égalité salariale entre les femmes et les hommes, la refonte des grilles indiciaires, l'intégration des primes dans le traitement brut, la revalorisation du supplément familial de traitement, l'augmentation de l'indemnité de résidence ;
- le retrait du texte de réforme des retraites ;
- le retrait de la loi asile-immigration ;
- l'arrêt des réformes de destruction des missions de services publics ;
- l'abrogation de la loi de transformation de la fonction publique ;
- l'abrogation du jour de carence ;
- la création massive de postes de fonctionnaires ;
- l'arrêt du recours aux personnels non-titulaires ;
- la titularisation des contractuel-les ;
- l'arrêt de la démétropolisation des services d'administration centrale;
- la rémunération/récupération de l'intégralité des heures de travail effectuées ;
- la fin des heures écrêtées, véritable système de travail dissimulé ;
- la réduction du temps de travail à 32 h ;
- l'arrêt des attaques de toutes formes sur les RTT qui correspondent à des heures travaillées ;
- l'égalité réelle entre les femmes et les hommes ;
- l'application immédiate de tout texte créant des droits nouveaux ;
- la suppression de tout texte dégradant les droits des agent-es ;
- l'application de tous les droits pour les personnes en situation de handicap ;
- le respect des droits, de la santé et de la dignité des agent.es par l'ensemble des hiérarchies ;
- l'arrêt des discriminations syndicales

Afin de permettre aux salarié-es et agent-es de défendre leur vie, leur emploi, leur salaire, leurs conditions de travail, l'Union des syndicats CGT Intérieur dépose un préavis de grève pour les journées du 1er au 30 avril 2024 ainsi que les nuitées en amont et en aval pour l'ensemble des personnels placés sous votre autorité.

L'Union des syndicats CGT Intérieur reste disponible pour vous rencontrer et négocier sur les revendications afin de permettre la levée de préavis.

Pour l'Union des syndicats CGT Intérieur



Karine TARTAS

secrétaire générale adjointe

Copie à :-

- Sophie BINET, secrétaire générale de la CGT ;
- Christophe DELECOURT et Céline VERZELETTI, co-secrétaires généraux de l'UFSE-CGT ;
- Didier MARTIN, secrétaire général du ministère de l'intérieur ;
- Frédéric VEAUX, directeur général de la police nationale.